



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## ***Saint-Michel-des-Saints***

Aux contribuables de la susdite municipalité

# **A V I S P U B L I C**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION  
TRIENNAL 2016-2017-2018**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2016-2017-2018 a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2015, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;
- être déposée à l'endroit suivant :

M.R.C. de Matawinie  
3184, Première Avenue  
Rawdon (Québec)  
J0K 1S0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 14<sup>e</sup> jour de septembre deux mille quinze (2015)**

---

**Alain Bellerose**  
secrétaire-trésorier  
directeur-général